

Séance 1

Aperçu historique

La langue de spécialité n'est pas une notion émergée de nulle part. Elle est le résultat de recherches et travaux en didactiques des langues visant à répondre aux besoins d'apprentissage d'un public adulte universitaire ou professionnel spécialisé dans un domaine scientifique ou technique. Cette réflexion a évolué au fil du temps suivant des appellations différentes en variant contenus et méthodes. Pour mieux cerner la notion de langue de spécialité, il est donc nécessaire de retracer son évolution historique.

2.1. Le français scientifique et technique (FST)

Le FST constitue la première appellation visant à enseigner le français de spécialité, autrement dit, le français non général. Cette émergence à partir de la fin des années 50 est très fortement liée à une volonté politique du ministère des affaires étrangères (MAE) confronté à la poussée de l'anglais notamment dans les anciennes colonies. « *La désignation FST résulte d'une décision politique datant de la fin des années 1950, prise dans un contexte de défense des intérêts économiques de la France, de son influence géopolitique (en particulier dans les pays en voie de développement, dont les ex colonies françaises)* » (Holtzer, 2004 : 15).

Le FST s'inscrit dans une perspective terminologique dans la mesure où l'accent est mis sur l'enseignement apprentissage du lexique comme moyen d'entrée centrale dans la spécialité. Il prend comme cadre les méthodologies structuralistes mettant l'accent sur le contenu notamment les méthodologies SGAV qui s'appuient sur le français fondamental. Le FST a donné lieu à plusieurs recherches qui ont conduit à la publication d'ouvrages comme « *Le vocabulaire général d'orientation scientifique* » de Phal publié en 1971 et le *Français scientifique et technique, Vocabulaire d'initiation aux études agronomiques ; Vocabulaire d'initiation à la critique et à l'explication littéraire ; Vocabulaire d'initiation à la vie politique ; Vocabulaire d'initiation à la géologie*. Les instigateurs de ce type d'enseignement présentent d'abord un vocabulaire scientifique commun à toutes les spécialités pour les étudiants désirant poursuivre des études spécialisées puis un vocabulaire dans la spécialité.

Le postulat des chercheurs est le suivant : de la même manière on a réussi à dégager le français fondamental d'un corpus de langue parlée on pourra dégager le VGOS d'un corpus de textes scientifiques.

Dans le cas du FST basé sur les méthodologies SGAV, on distingue un enseignement apprentissage du français à trois niveaux :

- Niveau I : les bases de la langue usuelle
- Niveau II : le français de tronc commun scientifique VGOS (*Vocabulaire Général d'Orientation Scientifique*),
- Niveau III (perfectionnement) : vocabulaire d'initiation par discipline : VGOM (*Vocabulaire Général d'Orientation Médicale*, VIEM (*Vocabulaire d'Initiation aux Etudes Agronomiques...*

La perspective terminologique adoptée par le FST va progressivement céder la place à une perspective discursive. En effet, à partir des années 70, des études se sont intéressées au discours spécialisé et ont tenté de mettre en évidence les spécificités du discours scientifique.

Séance 2

2.2. Le français de spécialité (FS) :

Le français de spécialité constitue la première méthode de français à des publics scientifiques dans une perspective universitaire ou professionnelle. Ces méthodes, comme leur nom l'indique mettent l'accent sur une spécialité (français médical, français juridique, ...) ou sur un domaine professionnel (tourisme, affaires, banques, ...). Pour remédier à l'étroitesse de la notion de langue de spécialité mettant l'accent sur le lexique et certaines tournures grammaticales, on parle désormais de langues spécialisées.

Mais cette appellation ne tardera pas à être victime de sa largeur en raison de la largeur des domaines de spécialité et de l'incapacité de la notion à tout rassembler sous la même étiquette. « *LSP pose en effet de nombreux problèmes en raison de la multiplicité des catégories de langues regroupées sous cette étiquette. On a l'image d'un champ éclaté, aux limites de plus en plus floues et aux découpages internes incertains.* » (Holtzer, 2004). Le français de spécialité montre ses limites aussi devant la distinction sur le plan linguistique de certains domaines très proches (économie/affaires) et la distinction entre la langue de spécialité et la langue générale. L'appellation française de spécialité finira donc par être remise en cause.

Séance 3

3. Particularités du discours de spécialité

L'un des points qui ont fait évoluer la méthodologie d'enseignement des langues de spécialité est constitué par les particularités de ces langues et la manière de les concevoir. Il est important de souligner les spécificités des langues de spécialité d'autant plus qu'elles se distinguent de la langue commune par leurs particularités. Celles-ci jouent un rôle important dans leur méthodologie d'enseignement. Les terminologues ont toujours considéré que le lexique constitue l'aspect le plus marquant des langues de spécialité, ce dont témoigne le FST. Sur ce plan, il existe un certain consensus parmi les chercheurs pour faire remarquer que les discours scientifiques et techniques obéit à certaines caractéristiques dans les textes spécialisés : référencement beaucoup plus restreint, monosémie résultant de la haute densité conceptuelle ou du contenu cognitif bien établi, précision lexicale et terminologique maximales, syntaxe contrôlée, objectivité ou jeu intersubjectif beaucoup plus réduit (effacement des sujets énonciateurs, utilisation d'un présent à valeur intemporelle, fréquence des nominalisations et des tours impersonnels), économie linguistique...

Même si le lexique constitue la partie la plus saillante des langues de spécialité, cette perspective est vite reconsidérée en raison des autres aspects qui les caractérisent. Nous pouvons résumer les particularités du discours de spécialité dans les points suivants :

- 3.1. **Lexique** : l'une des principales caractéristiques d'une langue de spécialité est l'univocité terme-notion qui caractérise son lexique. En effet, les termes sont mono-référentiels et monosémiques.

- 3.2. **Syntaxe** : les particularités des langues de spécialité ont aussi été mises en évidence sur le plan syntaxique. Ces particularités ont été traitées sous l'angle de la fréquence d'apparition plus ou moins élevée de certaines formes syntaxiques. C'est ainsi que les chercheurs ont fait ressortir la récurrence de certaines structures :
 - ✓ l'utilisation très répandue du présent de vérité général dans les écrits scientifiques et techniques pour rapporter ou exposer une information de nature atemporelle.

- ✓ Le recours fréquent à la forme passive notamment dans la présentation des faits techniques dans la mesure où elle participe à l'objectivation du discours
- ✓ les énoncés de type définitoire
- ✓ la nominalisation
- ✓ la tournure impersonnelle

3.3. **Discours** : les langues de spécialité se singularise aussi au niveau des énoncés dans leur ensemble par la présence de genres de discours propres à chaque domaine de spécialité (lettre administrative, note de service, guide touristique, ...).

- ✓ une organisation propre au type de discours
- ✓ l'emploi d'opérateurs logico discursifs propre au type de discours
- ✓ l'orientation discursive
- ✓ le recours à certaines structures argumentatives

3.4. **Enonciation** :

- le contenu est tenu pour vrai
- l'objectivité de l'énonciateur : cette objectivité se traduit dans le discours par divers moyen comme l'effacement énonciatif par le recours au pronom indéfini,
- le recours à la forme passive et à la tournure impersonnelle, ...

Séance 4

4. Types de discours spécialisés

Pour mieux définir les discours spécialisés, il convient de les opposer aux "discours ordinaires" et aux "discours produit en milieu professionnel". On s'intéresse à ce type de discours pour sa capacité à recouvrir différents types et domaines tels que les colloques scientifiques ou les manuels de formation. L'idée de concevoir les discours spécialisées

comme des discours "à part", tenus par des spécialistes et nécessitant une initiation, n'est plus valable.

Les tendances actuelles dans l'analyse des discours s'intéressent moins à l'aspect terminologique et plus à l'aspect discursif. C'est dans ce sens que H. Portine définit les "langues de spécialité" comme «des pratiques langagières (ou discours) différenciés de la même langue». Une diversité d'usage de la langue s'est donc frayé son chemin pour qualifier les langues de spécialité. C'est pourquoi certains chercheurs préfèrent parler de "langues spécialisées" car la première appellation a tendance à exclure les textes à l'usage des non-spécialistes, en faisant la différence entre les experts spécialistes et les utilisateurs de cette langue, autrement dit entre les initiés et les non initiés du domaine. Ce revirement épistémologique en allant de la terminologie à la didactique du français de spécialité dans le cadre de l'analyse du discours rend l'expression "discours spécialisés" plus ouverte.

En se référant aux travaux de Anne-Marie Loffler Laurian, Jean-Pierre Cuq distingue six types de registres: le discours scientifique spécialisé, le discours de semi-vulgarisation scientifique, le discours de vulgarisation scientifique, le discours pédagogique, le discours type mémoire thèse et le discours officiel.

- 4.1. **Le discours scientifique spécialisé** : son émetteur est un chercheur ou un spécialiste d'un domaine qui s'adresse à un récepteur chercheur ou à un technicien dont le domaine de référence est le même. Le message, qui relève de la spécialité de l'émetteur et assez largement de celle du récepteur, ne doit pas poser à celui-ci de problèmes. Le support utilisé pour ce genre de discours est la revue spécialisée à diffusion restreinte.
- 4.2. **Le discours de semi-vulgarisation scientifique** : Le discours de semi-vulgarisation est produit par un chercheur qui s'adresse à un public universitaire. Le support le plus répandu est celui de la revue.
- 4.3. **Le discours de vulgarisation scientifique** : le discours de vulgarisation est produit par un journaliste spécialisé dans un domaine scientifique donné. A travers ce discours, le journaliste s'adresse à un public vaste dans le but de vulgariser une information scientifique. Le support utilisé pour ce genre de discours est le journal, le périodique généraliste, ...

- 4.4. **Le discours scientifique pédagogique** : son émetteur est un enseignant s'adressant à un récepteur étudiant ou élève. Le support utilisé est généralement le livre et le manuel.
- 4.5. **Le discours de type mémoire ou thèse** : il est produit par un étudiant spécialisé dans un domaine généralement à destination d'un jury de spécialistes du même domaine. Ils touchent un public de type jury, par le biais d'un support à très faible diffusion. Ce type de discours obéit à des normes que les étudiants sont censés apprendre durant leur cursus de formation.
- 4.6. **Le discours scientifique officiel** : il est produit par un chercheur ou un professionnel d'un domaine ou bien par leur propre administration s'adressant aux instances concernées par la spécialité à travers un support que l'on peut qualifier de fonctionnel. (exemple : la rapport).

Séance 5

Le français sur objectif spécifique

Méthodologie du français sur objectif spécifique

Le « *français sur objectif spécifique* » désigne la démarche méthodologique consistant à élaborer un programme de formation à partir de l'analyse des besoins du public. L'objectif est donc précis et spécifique.

Le public concerné par la formation est homogène pour deux raisons : d'une part, par son appartenance à un organisme particulier et ; de l'autre, par son objectif de formation précis et étroitement lié étroitement à la conduite d'un projet à court – moyen terme dont le caractère d'urgence est avéré.

La démarche méthodologique du FOS comporte cinq étapes essentielles qui précèdent le cours lui-même et constituent un processus assez long dont le suivi contribue à la réussite du programme :

1. Identification de la demande
2. Analyse des besoins
3. Recueil des données sur le terrain

4. Analyse et traitement des données
5. Elaboration des activités pédagogiques.

1. **Identification de la demande :** dans cette première étape, il s'agit de repérer à quel type de situation d'enseignement l'enseignant est confronté et s'il faudra mettre en place un programme de FOS ou un programme plus large du type du français de spécialité. En d'autres termes, il est question, dans cette étape, de d'identifier et d'étudier la demande de formation exprimée par l'organisme commanditaire qui sollicite l'institution d'enseignement afin qu'elle assure une formation linguistique à un public particulier, avec un objectif précis de formation, assorti de contraintes de durée, d'horaires, voire de coût ou de conditions matérielles.
2. **Analyse des besoins :** dans un deuxième temps, le centre prestataire de la formation réalise avec l'enseignant en charge de ce cours **une analyse des besoins** au cours de laquelle il tentera de déterminer les besoins de formation à partir du recensement et de l'étude des situations de communication auxquelles seront confrontés les apprenants à l'issue de la formation.

L'enseignant met ainsi en évidence les connaissances et les savoir-faire langagiers qu'ils auront à acquérir durant la formation.

Cette analyse des besoins est évolutive : elle part des hypothèses formulées par l'enseignant au moment de la demande sur la base des informations fournies par l'organisme et de la propre expérience du formateur, puis elle s'affine au fur et à mesure que le concepteur a pris des contacts avec le milieu concerné et découvre les situations visées.

3. **Collecte des données :** la troisième étape est la plus importante. Elle constitue l'étape charnière qui caractérise la méthodologie FOS par rapport à une démarche de FLE classique car elle permet la sélection des documents authentiques qui serviront de supports pédagogiques.

La collecte des données permet à l'enseignant- concepteur de construire son programme en entrant en contact avec les principaux acteurs du secteur professionnel ou universitaire concerné. Il devra enrichir sa documentation en recueillant des informations, des discours spécifiques à ce domaine et aux situations de communication visées. Il devra récolter des documents écrits (lettres, notes, rapports...) et enregistrer des entretiens oraux (dialogues en situation professionnelle, réunions...).

Séance 6

4. **Analyse et traitement des données** : ces données réellement authentiques vont prendre des formes très diverses et constituent un type de discours inhabituel pour l'enseignant. Il devra donc les analyser dans une double perspective : vérifier, confirmer ou infirmer les hypothèses qu'il a formulées lors de l'étape d'analyse des besoins et étudier les caractéristiques linguistiques et discursives de ces différents discours afin d'en dégager les pistes d'enseignement prioritaires pour son programme. Cette quatrième étape est **l'analyse des données** recueillies.
5. **L'élaboration didactique** : constitue la cinquième étape de la démarche. Il s'agit pour l'enseignant – concepteur de construire les activités pédagogiques en intégrant à son programme les données collectées et analysées. Il aura préalablement sélectionné les situations de communication à privilégier en fonction des besoins spécifiques de son public et il devra repérer, au sein de ces situations, les aspects culturels à étudier et les savoir-faire langagiers à faire acquérir par les différentes activités d'enseignement.

La phase préparatoire composée de ces cinq étapes demande ainsi le plus gros investissement en temps et en travail à réaliser **avant le début** de la formation.